



UCL
Programme
d'études
2023 - 2024

Mineure en sciences informatiques

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	

MINSINF - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Les acquis d'apprentissage de spécialisation (majeure et mineure) ont été définis en cohérence avec ceux du tronc commun du programme de Bachelier en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

- Programmer
- Maîtriser les fondements des matières de base de l'informatique
 - algorithmique et structures de données (p.e. tables de hachage, arbres, graphes),
 - langages informatiques (p.e. syntaxe, sémantique, familles de langages),
 - organisation de systèmes informatiques (p.e. architecture des ordinateurs, systèmes d'exploitation, systèmes concurrents),
 - bases de données (p.e. bases relationnelles).
- programmer
- élaborer des algorithmes
- gérer des structures de données
- pratiquer des langages informatiques
- administrer des systèmes informatiques
- d'analyser et résoudre des problèmes (relevant par exemple du domaine de sa majeure) en appliquant les connaissances acquises dans le domaine de l'informatique pour contribuer au développement d'applications logicielles de taille moyenne.
 - en identifiant et en utilisant les structures de données les plus adaptées,
 - en identifiant et en mettant en œuvre des algorithmes "classiques",
 - en gérant efficacement des quantités de données importantes,
 - en exploitant au mieux les performances des ordinateurs,
 - en s'adaptant au langage de programmation utilisé dans le projet.
- percevoir les contraintes techniques associées au développement de systèmes informatiques
- partager un langage commun avec les informaticiens

PROGRAMME

Programme détaillé par matière

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

En BAC2

Une inscription en BAC2 via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (l'étudiant doit d'abord être inscrit en BAC2 avant de s'inscrire à une option)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant à accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau, ...").

L'étudiant qui recommence son BAC2 est automatiquement ré-inscrit.

En BAC3

Lors de leur inscription en troisième année de bachelier (BAC3), les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en seconde année (BAC2). Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième année de bachelier (BAC3).

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi. Inscription aux activités de la mineure